

LISTE DES DELIBERATIONS

Établie en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 13/10/2025

Numéro Délibération		Objet	Vote	Approuvée/ Rejetée
251013	01	Autorisation signature marché Accord-cadre fourniture matériel de télégestion, d'écrans de contrôle et de routeurs industriels	Unanimité	Approuvée
251013	02	Modification règlement service eau	Unanimité	Approuvée
251013	03	Protection Sociale Complémentaire : Adhésion au contrat collectif Mutuelle Santé / Convention de participation à adhésion facultative proposée par le CDG 40	Unanimité	Approuvée
251013	04	Protection Sociale Complémentaire Contrat Collectif Mutuelle MNT (Accord négocié par le CDG40) : Montant de la participation obligatoire au risque santé pour les agents du SM EMMA	Unanimité	Approuvée
251013	05	Protection Sociale Complémentaire : Adhésion au contrat collectif Assurance Prévoyance / Convention de participation à adhésion facultative proposée par le CDG 40	Unanimité	Approuvée
251013	06	Protection Sociale Complémentaire Contrat Collectif Assurance TERRITORIA MUTUELLE (Accord Négocié par le CDG40) : Montant de la Participation obligatoire au risque Prévoyance pour les agents du SM EMMA.	Unanimité	Approuvée
251013	07	Création d'un emploi permanent d'Agent de Maîtrise principal de catégorie hiérarchique C justifié par la nature des fonctions sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique). Service réseau.	Unanimité	Approuvée
251013	08	Création d'un emploi permanent d'Agent de Maîtrise principal de catégorie hiérarchique C justifié par la nature des fonctions sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique). Service process.	Unanimité	Approuvée
251013	09	Création d'un emploi permanent d'ingénieur - emploi de catégorie A, justifié par les besoins des services sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique)	Unanimité	Approuvée

251013	10	Autorisation de la réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel sur emploi permanent	Unanimité	Approuvée
251013	11	Autorisation de la réévaluation de la rémunération d'un agent contractuel sur emploi permanent	Unanimité	Approuvée
251013	12	Décisions modificatives N°1	Unanimité	Approuvée
251013	13	Admissions en non-valeur	Unanimité	Approuvée

Les délibérations et leurs annexes sont accessibles sur le site internet du Syndicat EMMA :
www.emma40.fr